



**MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernette  
01410 Mijoux

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 octobre 2019**

La réunion s'est ouverte à 19 h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents : Mr E.BADOT, Mr D.ZANOUN, Mme Julie BOUIN, Mme Sophie LEBEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

**I. Présentation du dossier de remise en état de l'alpage des Platières**

Une présentation du diagnostic de remise en état de l'alpage des Platières est faite aux membres du conseil par les services de la chambre d'agriculture et de la réserve naturelle de la Haute Chaine du Jura.

**II. Demande de subvention pour financer un intervenant « musique » à l'école**

Les enseignantes de l'école présentent une demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet « musique » à l'école, le budget total de l'activité qui va se dérouler sur toute l'année scolaire est de 3939 euros, le sou des écoles assurera un financement de 1939 euros, la commune aurait à sa charge le solde, soit 2000 euros.

La demande est approuvée à l'unanimité.

**III. Indemnités au comptable de la collectivité**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de Mr André RIETZMANN, qui assure la fonction de comptable receveur de la trésorerie de Gex, relative à l'indemnité de conseil prévue par les articles et décrets mentionnés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables,
- D'accorder l'indemnité de conseil,
- Que cette indemnité sera calculée au taux de 100 % par an selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté interministériel précité et sera attribué à Mr André RIETZMANN, Receveur Municipal.

#### **IV. Coupes ONF 2020**

Le projet de programme de coupes de bois proposé par les services de l'ONF pour l'année 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **V. Projet de colombarium au cimetière de Mijoux/Lajoux**

Face au changement de mentalité sur le sujet de la crémation et au nombre grandissant de demandes de construction d'un colombarium, suite à la sollicitation du conseil municipal de Lajoux sur le sujet, le conseil approuve le principe de mise en œuvre ce projet qui devra faire l'objet d'une inscription budgétaire lors du vote du prochain budget primitif.

#### **VI. Recensement 2020**

La commune va devoir effectuer le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020 et pour ce faire il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour superviser ce recensement.

Le conseil nomme Madame Catherine BAZIN coordonnateur communal pour le recensement 2020.

#### **VII. Demande pour la pose d'une yourte à La Bussode**

Monsieur Le Maire soumet au conseil une demande d'une commerçante pour poser une yourte sur le site de La Bussode dans le but de vendre des petits objets et faire de la restauration rapide.

Le projet est refusé par 4 voix contre et 2 pour.

#### **VIII. Etude de devis pour la mise en œuvre du nettoyage des locaux de La Bussode**

L'entreprise easy dom qui assure le nettoyage des locaux de la Bussode ne souhaite pas renouveler le contrat en cours avec la commune pour le nettoyage des locaux du centre d'hébergement de La Bussode, après avoir étudié plusieurs devis, le contrat proposé par l'entreprise Edelweiss Jardin est retenu pour une durée de trois ans.

#### **IX. Devis pour le changement d'une des portes du garage communal**

Le devis de l'entreprise « Fermetures Industrie » est retenu.

#### **X. Questions et délibérations diverses**

Avis sur le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la SEMCODA : avis favorable

Le conseil approuve la motion de soutien aux agents des trésoreries du département de l'Ain qui s'opposent à la fermeture d'ici 2021 de 10 des trésoreries sur les 15 existantes dans le département de l'Ain.

Il est 20h00, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée